



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 10 juin 2022

### ÉLECTIONS LEGISLATIVES 2022

#### Consultation des listes d'émergement

Les listes d'émergement sont conservées en préfecture après le scrutin.

Les listes d'émergement du 1er tour du scrutin de l'élection législatives du dimanche 12 juin 2022 seront donc consultables par tout électeur qui en fait la demande, à la préfecture de Montpellier, dans les conditions suivantes :

- **Lundi 13 juin de 14h00 à 17h00**
- **Mardi 14 juin de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.**

En cas d'affluence, le temps dédié à la consultation sera restreint.

Les listes d'émergement pourront par la suite être consultées en mairies dans les conditions fixées par ces dernières.